

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 463.

MERCREDI.

28 SEPTEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 26 septembre.

Une discussion remarquable par sa vivacité vient d'occuper quatre séances de la chambre des députés de France. L'assemblée y a mis fin en déclarant qu'elle était satisfaite des explications données par les ministres sur les affaires extérieures, et se reposait sur leur sollicitude pour les intérêts et la dignité du pays. Ainsi le ministère, qui avait paru perdre la majorité par l'adoption de la proposition de M. Boissy-d'Anglas, a repris avantage. Il devait en être ainsi. Sans des incidens tout-à-fait inattendus qui ont mis en jeu les passions et les questions de personnes, la distance qui, dans cette occasion, séparait l'opposition du ministère n'était pas assez grande, elle était nous pouvons dire trop incertaine pour devenir l'objet d'une lutte décisive. La chute de Varsovie a été le premier texte des interpellations de M. Mauguin, mais c'était un fait accompli; on n'avait plus qu'à pleurer sur des ruines; l'opposition voulait exprimer sa sympathie, le ministère ne refusait pas l'apparence de la sienne. Il n'a été parlé de l'Italie que pour mémoire. La question belge a été de nouveau agitée; tout le monde approuvait le secours que le gouvernement nous a accordé; quant à l'évacuation, elle n'a pas été assez énergiquement désapprouvée. Et pour l'avenir, on reconnaissait qu'il fallait sur ce point montrer plus de fermeté. La question de la guerre enfin était universellement abandonnée. Les explications auraient donc pu être données et reçues avec calme et modération; mais l'orage apparemment grondait dans les cœurs. L'irritation de l'émeute agitait les esprits; chacun se mit à attaquer les intentions de ses adversaires: l'orage éclata.

Nous considérons comme fatale à l'avenir de l'Europe et aux espérances de paix qu'on pouvait conserver encore l'aigreur et la violence qui, dans la séance du 21, ont dominé les débats entre MM. Mauguin et Casimir Périer, et auxquelles leurs collègues ont pris une part si vive.

Cette tempête, qui de la rue a pénétré dans la chambre, retournera dans le peuple en se grossissant. Elle rallumera l'irritation des esprits à l'intérieur; à l'étranger, elle y réveillera les défiances ou du moins leur servira de prétexte et justifiera l'éloignement que montrent les puissances à fraterniser avec la révolution de juillet. Les députés l'ont bien senti. Nous en voyons la preuve dans l'empressement qu'ils ont mis à renoncer à une discussion qui ne pouvait plus avoir aucun résultat utile. Il fallait surtout détruire le contre-coup du retentissement que ces débats allaient avoir en Europe; et en déclarant qu'ils étaient satisfaits des explications du ministère sur sa politique extérieure, ils ont voulu plutôt rassurer les puissances par une démonstration pacifique, que donner aux ministres une adhésion qu'ils leur avaient jusqu'alors refusée, soit dans la discussion de l'adresse, soit lors du vote sur la proposition de Boissy-d'Anglas. En un mot, s'ils ont adhéré, c'est plus par frayeur que par conviction.

Si maintenant nous examinons l'influence que ces débats et leur dénouement doivent avoir sur nos affaires, c'est un nouveau sujet de craindre et de s'affliger. Car, de la part des puissances, l'éloignement qu'elles éprouveront de la France rejallira sur nous; et de la part de Casimir Périer, le désir d'en finir combattra celui de nous faire rendre justice.

Comment espérer que la conférence reconnaîtra aujourd'hui en Belgique un principe que demain elle attaquera peut-être ouvertement en France? Comment au contraire ne chercherait-elle pas à le vaincre sourdement ici pour affaiblir d'autant l'ennemi qui grandit en France? Les concessions qu'elle nous ferait, elle croira les faire à la France. Quelle raison pour les hommes de la conférence de céder au gouvernement français qui partout voit se retirer la sympathie? ne savent-ils pas d'ailleurs combien, depuis dix mois, le temps leur profite?

Le ministère Périer s'est chargé de défendre notre cause dans la conférence; c'est notre seul avocat; mais il est faussement placé; car, si la Belgique forte et puissante vient accroître la force de la France, elle fait obstacle au plan de cette générale pacification; pour donner à la Belgique cette force dont elle a besoin, la paix de la France, peut en être compromise, et maintenant que l'ordre règne à Varsovie, que la diplomatie est débarrassée de la question polonaise, M. Périer peut voir s'évanouir le fruit de ses efforts, son système tout entier, devant le dernier des obstacles qu'il ait à franchir, devant la dernière concession qu'il ait à faire. Sacrifiera-t-on la Belgique? Voilà la question.

MM. Sébastiani et Périer, à toutes les interpellations qui leur ont été adressées à cet égard, ont toujours répondu qu'ils nous soutiendraient. Mais est-ce à la Belgique des protocoles ou à celle de la constitution, ou seulement à celle des dix-huit articles qu'ils promettaient leur appui? C'est là dessus qu'il aurait fallu s'expliquer. Quand ils auront livré le Luxembourg, le Limbourg et la rive gauche, viendront-ils

annoncer à la chambre qu'ils ont sauvé la Belgique et assuré la paix de l'Europe?

Dieu les garde d'un pareil aveuglement, et nous, d'une pareil conclusion. Ici doivent s'arrêter les sacrifices à la paix, nous aimons à le croire.

Nous voulons avoir foi dans les promesses et le sang-froid imperturbable de M. Lebeau qui répétait naguère: donnez-moi les 18 articles et je sauve la Belgique, la Belgique du Congrès, et j'assure la paix à l'Europe!...
(Emancipation.)

PERFIDIE HÉRÉDITAIRE

DANS LA MAISON D'ORANGE.

1678. — Dans le temps des conférences de Nimègue, et quatre jours après que les plénipotentiaires de France et de Hollande avaient signé la paix, le prince d'Orange fit voir combien Louis XIV avait en lui un ennemi dangereux. Le maréchal de Luxembourg, qui bloquait Mons, venait de recevoir la nouvelle de la paix. Il était tranquille dans le village de Saint-Denis, et dînait chez l'intendant de l'armée (14 août): le prince d'Orange avec toutes ses troupes fond sur le quartier du maréchal, le force et engage un combat sanglant, long et opiniâtre dont il espérait avec raison une victoire signalée; car non-seulement il attaquait, ce qui est un avantage, mais il attaquait les troupes qui se reposaient sur la foi du traité. Le maréchal eut beaucoup de peine à résister, et s'il y eut quelque avantage, il fut du côté du prince d'Orange, puisque son infanterie demeura maîtresse du terrain où elle avait combattu.

N. B. Bientôt il sera peut-être démontré que le prince d'Orange actuel savait, dès la veille du combat de Louvain, les ordres précis de son père: « de cesser toute hostilité en présence des troupes françaises. » A quelle fin alors cette attaque, si ce n'est la rage de détruire, la soif du sang des Belges, et probablement avant tout de celui de notre brave Léopold, qu'il connaît inaccessible à la crainte des périls les plus imminents?

D'ailleurs celui qui a forfait à sa parole donnée à Bruxelles d'y revenir en quatre jours; celui qui, après avoir fait publier à Anvers qu'il reconnaissait les Belges indépendans et qu'il se mettait à la tête du mouvement, et qui abandonna cette ville trop confiante à l'horrible désastre dont il ne pouvait guère ignorer les préparatifs, ce prince, on peut le dire, sera toujours regardé comme un perfide.

(L'Escaut.)

— On lit dans le *Journal des Flandres*:

Nous avons annoncé il y a quelque temps, d'après d'autres journaux et même d'après une lettre particulière qu'on nous avait communiquée, le débarquement de plusieurs milliers de Hollandais dans la Zélande. Aujourd'hui nous apprenons d'une source qui mérite toute notre confiance que le nombre en a été beaucoup exagéré. Il n'y a, nous assure-t-on, pas plus de cinq à six mille Hollandais sur toute la frontière, et presque la moitié sont malades. La mortalité y est très-grande, ce qui provient de ce que les fiévreux, qui pour se rétablir ont besoin surtout d'un prompt changement d'air, ne peuvent plus être transportés à Saint-Nicolas, comme sous l'ancien régime, et doivent continuer à respirer l'air malsain des marais zélandais. A Hulst il n'y a que 600 hommes; au Sas-de-Gand, 500. Un tiers seulement peuvent faire le service. Le reste de ces forces sont du côté d'Oostbourg et de l'Écluse.

Tandis que nos ennemis succombent en foule à la fièvre, ici à Gand il ne meurt presque pas un seul des nombreux malades qui nous viennent des polders. Aujourd'hui encore une cinquantaine ont quitté l'hôpital.

M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, passe à l'intérieur, en remplacement de M. Teichmann, qui a donné sa démission. Le portefeuille des affaires étrangères sera confié à M. Lebeau. (Courrier.)

— Les assises du Brabant s'ouvriront lundi; c'est le 1^{er} octobre que le jury sera installé.

L'affaire de M. Lehardy de Beaulieu sera jugée dans cette session. M. le conseiller Van Hoegaerden, un des plus jeunes membres de la cour, présidera.

— Voici quelques extraits d'une lettre particulière de Berlin, publiée par la *Gazette Universelle*: « Probablement par la chute de Varsovie, la Prusse tiendra un langage plus énergique relativement à la Belgique, et l'on dit que l'auteur de ce nouveau système, le secrétaire d'état Ancillon, demande qu'au lieu de troupes françaises, des Prussiens entrent en Belgique, dans le cas où les Belges se refuseraient d'accepter les récents protocoles des grandes puissances. On y attache les faits que l'ordre a été donné, il y a quelques jours, de garder sous les drapeaux les hommes qui ordinairement à cette époque sont renvoyés de toute l'armée dans leurs foyers, que les recrues sont exercées,

pendant trois mois, comme l'année dernière, et que les armemens et la mise sur pied de guerre de l'artillerie continuent toujours.

— Deux courriers du cabinet britannique ont été expédiés hier soir de cette ville, dont l'un avec des dépêches pour La Haye, et l'autre pour Londres.

— Nous apprenons que tous les jours un grand nombre de soldats du 1^{er} ban de la garde civique de notre ville, en retard, se présente chez le commandant de place pour rejoindre.

— La succession de S. A. R. le feu grand-duc de Bade se monte, d'après l'inventaire qui en a été fait, à 3,200,000 fl., dont M^{me} la comtesse de Langestein touchera 500,000 florins, son fils deux millions et sa fille 300,000 florins.

— Nous avons reçu un mémoire justificatif pour le général Vandersmissen, accusé du crime de haute trahison; ce mémoire est signé par les deux défenseurs du général MM. Defresne et Verhaegen, jeune; nous nous en occuperons incessamment. (Belge.)

— Le général Niellon et plusieurs autres généraux de notre armée sont arrivés en cette ville; ils se sont réunis hier chez le général Billard où ils ont probablement tenu un conseil de guerre et arrêté un plan de campagne en cas d'invasion de l'ennemi.

Les généraux Grundler et Billard sont chargés d'aller inspecter toute l'infanterie de l'armée, et le général Piquet toute la cavalerie. (Id.)

— On écrit de Gand, 25 septembre :

Demain, le 1^{er} régiment de chasseurs à cheval manœuvrera en présence de Sa Majesté à la plaine de St-Denis, hors la porte de Courtrai. Après la revue de ces troupes le roi viendra dîner à l'hôtel du gouvernement. On dit que S. M. visitera la citadelle. Elle repartira encore pendant la nuit. (Id.)

— Le docteur de Meyer, praticien à Bade, près de Vienne, qui a eu occasion d'observer le choléra dans la Russie méridionale et en Galicie, vient de faire paraître sur cette maladie une brochure dans laquelle on trouve des aperçus nouveaux et d'un grand intérêt. D'après M. de Meyer, c'est par les cheveux que le choléra pénètre dans l'organisme; il fait remarquer la connexion et la sympathie qui existent entre le cerveau et la moëlle épinière.

On a jusqu'ici, selon lui, fait trop peu d'attention, parmi les symptômes du choléra, à cette fraîcheur que les cholériques ressentent dans les cheveux. A l'autopsie, le cerveau et la moëlle épinière offrent seuls des altérations qui puissent expliquer la mort quelquefois subite qui a eu lieu. J'ai observé, dit M. de Meyer, que les personnes d'un esprit cultivé, dont le cerveau est exalté par leurs occupations, sont moins sujettes que d'autres à prendre le mal. Il recommande de ne pas se couper les cheveux lors de l'apparition du choléra. Ainsi que Hahnemann, M. de Meyer regarde le camphre comme le meilleur remède à employer.

— On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de St-Petersbourg, écrite le 28 août 1831.

« La maladie voyageuse, qui a éclaté ici le 26 juin, et qui a presque cessé à présent, a été très-forte dans cette ville pendant quinze jours environ. — Nous avons passé ce temps de consternation avec beaucoup de bonheur, n'ayant pas eu un seul malade dans notre maison; son exposition saine y a sans doute beaucoup contribué. Nous n'avons cependant pas cessé d'être en rapport habituel avec la ville.

Cette maladie si dangereuse, qu'elle enlève le plus souvent dans quelques heures, est cependant facile à éviter: il faut un régime sage sous tous les rapports, mais il faut surtout regarder son ennemi en face avec calme et sans inquiétude; nous avons eu souvent la preuve qu'une trop grande anxiété a suffi pour donner le mal et pour le rendre mortel. Nous n'avons rien changé à notre manière de vivre, et notre porte n'a pas été fermée un seul jour; cependant malgré notre bonne contenance nous avons tous senti l'influence du choléra; les plus braves et les plus forts ont tous eu des maux de tête, des dérangemens d'estomac, du bruit et du mouvement dans les intestins, des impressions subites de froid aux pieds et aux mains; quand l'intensité du mal en est à ce période, la plus légère imprudence est mortelle, et j'entends par imprudence, de boire ou de manger la plus petite quantité des choses dangereuses, comme fruits, salade, glaces, limonade, même eau trop glacée. Il faut pendant cette époque se garder de tout ce qui peut être rafraichissant et faire usage avec modération de toniques, il faut ne pas souper et prendre une boisson chaude, comme du thé avec un peu de rhum, ou du vin chaud avec un peu de canelle, et comme précaution habituelle se vêtir très-chaudement. Deux fois pendant la nuit ma sœur a senti de fortes douleurs d'estomac et un grand froid qui montait jusqu'aux genoux; boire une tasse de thé de menthe et froter les parties froides a suffi pour faire disparaître ces symptômes, qui cèdent avec facilité aux soins les plus simples, quand on les donne dans le premier moment; c'est parce que ces soins sont souvent négligés parmi le peuple, que les victimes ont été si nombreuses dans cette classe, il y a eu beaucoup de personnes frappées dans des classes élevées, mais presque dans tous les cas une imprudence ou une santé déjà tellement affaiblie que toute autre maladie eût été mortelle, en ont été la cause. (Moniteur.)

NAMUR, 27 septembre.

Deux bataillons de l'armée française du 19^e léger et une compagnie de mineurs ont quitté aujourd'hui nos murs, se dirigeant par Fleurus, pour le camp qui doit se former près de Valenciennes.

— On a célébré aujourd'hui à la cathédrale un service anniversaire pour les braves morts pour la liberté de la patrie.

— La compagnie d'artillerie de la garde civique de cette ville est partie aujourd'hui pour Gand.

— Les 3^e et 5^e bataillons de la garde civique de cette province, sont

arrivés aujourd'hui dans nos murs, ils doivent partir demain avec le premier bataillon pour Liège.

— M. le ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire des gouverneurs, informe toutes les autorités locales, qu'un prétendu agent d'affaire, venu de Paris, prenant nom Lefevre, et se disant logé Hôtel de la Couronne, à Nivelles, vient de répandre dans nos provinces une circulaire imprimée, par laquelle il offre aux bourgeois leurs services pour rédiger et établir la comptabilité que l'on exigera, pour payer la valeur des substances fournies par les communes aux troupes françaises. Les autorités sont invitées à avertir leur administrés que les liquidations sont exclusivement confiées aux gouverneurs.

(Correspondance particulière du Courrier de la Sambre.)

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE PARIS.

Les événemens dont la capitale vient d'être le théâtre présentent un caractère particulier. Ce n'est plus pour renverser le gouvernement établi, comme au temps de Charles X, que les citoyens s'agitent, que le bas peuple vocifère à leur exemple. Qu'on insulta nos ministres à la place Vendôme; que le Palais-Royal et ses alentours ressemblaient à une ville assiégée: c'était pour célébrer tumultueusement les funérailles de la noble Pologne. Ce cri éclatant de douleur jeté par un peuple a retenti sans doute dans les cabinets des cinq puissances, et doit peut-être opérer une heureuse diversion en faveur de la Belgique. Déjà le bruit court dans nos salons qu'on veut mettre décidément fin à la lutte des Hollandais et des Belges, parce que le sort de ces derniers est si intimement lié aux intérêts de la France, que les cabinets craindraient avec raison les conséquences d'une telle guerre.

On assure que la Prusse, très-embarrassée par la révolte d'une partie de la Suisse, aurait adressé une prière pressante, en forme d'ordre, au roi de Hollande, pour l'engager de se montrer moins exigeant au sujet des négociations. Les préparatifs de la Belgique, l'accord de Léopold et de Louis-Philippe, l'envoi parmi vous d'officiers expérimentés qui vont prendre le commandement de vos troupes, commencent à alarmer le monarque prussien et la sainte confédération germanique.

Les explications données par nos ministres à la chambre des députés, quoique offrant des raisons assez plausibles, sont loin cependant d'avoir satisfait la majorité des représentans de la nation. Le ministère pouvait, tout en maintenant son système favori, se contenter de protester énergiquement, de menacer même de recourir aux effets. Ces manifestations de la part de la France de Juillet eussent suffi probablement; mais ce que n'ont pas su opérer les notes diplomatiques et les échanges de ces nombreux courriers, les troubles de Paris et les mouvemens insurrectionnels de la Suisse Popèreront peut-être.

Puisse l'ordre succéder à l'agitation de la capitale! Si cette agitation, qui semble apaisée, devait se renouveler, je pense que notre ministère, en se retirant, agirait avec prudence. Vouloir dans ce siècle arrêter le cours des événemens, c'est commettre un acte de folie. Si le destin, chez les anciens, était plus puissant que les dieux, l'opinion commande aux rois de la terre.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 25 septembre.

L'Avenir termine ainsi un article qu'il intitule le Ministère et les deux oppositions, au sujet des derniers débats parlementaires:

« En traçant la statistique de ces trois fractions d'un même parti, nous n'avons qu'un objet, c'est de montrer aux catholiques et à tous les vrais amis de toutes les libertés promises qu'ils seraient invincibles s'ils se réunissaient, pour les conquérir, contre des hommes qui se divisent pour conquérir et s'approprier le pouvoir, et sont également disposés à en abuser dès qu'ils l'auront conquis. Car ces hommes que vous voyez si après à se tourmenter mutuellement dans les questions de gouvernement, c'est à peine si le moindre fil les divise dans les questions de liberté. Lors de la discussion de l'adresse, un seul point différencialit le système de M. Barrot de celui de M. Périer; M. Barrot repoussait l'hérédité de la pairie, si chère à notre président du conseil; on sait que le pays où le cens de l'électorat est descendu jusqu'à deux cents francs est, pour M. Mauguin, le pays le plus libre du monde. Quant à d'autres libertés, la liberté des cultes, la liberté d'enseignement, par exemple, les deux antagonistes de M. Périer en parlent si peu qu'ils ne s'en occuperaient pas sans doute davantage ni autrement. Catholiques, faisons donc nos affaires, tandis que les partis se disputent leur proie, cette proie qui doit échapper pour toujours à leur bouche béante, du jour où nous voudrons fortement que le pouvoir, entre les mains des ministres, soit une condition rigoureuse de la véritable liberté. »

A la requête du procureur du roi, quatre numéros d'une petite brochure, ayant pour titre les Cancans, ont été saisis au domicile de l'auteur, M. Bérard, rue de Sèvres, n. 94, sous la prévention d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement.

— On écrit de Rennes (Ile-et-Vilaine), le 19 septembre :

« Plusieurs incendies ont eu lieu depuis peu de temps à Fleurtuit. Un soldat avait été mis en sentinelle auprès d'une ferme déjà deux fois incendiée. Un homme s'en approcha. Le factionnaire lui cria de s'arrêter mais il prit la fuite et un coup de fusil l'atteignit; toutefois on ne put le joindre. A l'endroit où il a dû être frappé on trouva une meche incendiaire. On recherche le coupable; l'arrestation de cet homme est probable.

— Depuis hier on remarque au ministère un certain nombre d'ou-

vriers occupés à faire des ballots contenant le discours de MM. Thiers et Guizot, qu'on expédie par masse dans tous les départemens. Le ministère comprend enfin que la presse est bonne à quelque chose.

— On lit ce qui suit dans divers journaux :

« M. de Rigny a ordonné le renvoi de 800 ouvriers de l'arsenal maritime de Toulon. On ne sait si cette mesure s'étend à tous les ports, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle jette la désolation et le mécontentement dans toutes les familles, et qu'on accuse M. le ministre d'exercer contre des malheureux une vengeance qu'il devrait garder pour les électeurs, s'il est vrai qu'il veuille se venger. »

— On écrit d'Angoulême, 20 septembre :

L'autorité vient fort à propos d'arrêter à sa naissance un bruit qui aurait pu avoir de fâcheux retentissemens.

Le médecin de l'hôpital avait fort maladroitement inscrit sur le billet de décès d'un soldat que la maladie, cause de sa mort était le choléra morbus. Déjà ce bruit prenait quelque consistance; le cadavre fut ouvert et l'on put alors répandre dans le public un certificat de plusieurs médecins qui affirment que la maladie du défunt, appelée choléra morbus spontané par plusieurs praticiens, n'avait rien de commun avec le terrible fléau qui ravage maintenant le nord de l'Europe.

— Si l'on en croit plusieurs journaux, il circule dans Paris des médailles en cuivre représentant d'un côté le duc de Bordeaux, où il est écrit : *Henri-Dieudonné*. De l'autre côté est gravé un ancre surmonté d'un cœur et d'une croix; au-dessous de l'ancre est écrit : *Dieu et le roi*.

— Les troubles de Paris ont excité une vive douleur parmi les Nantais. Une protestation contre ces mouvemens populaires, leur influence et leurs résultats possibles, a été rédigée et signée par un très-grand nombre de citoyens. Elle sera portée, dit-on, au roi et aux chambres.

— On nous écrit de Besançon, 13 septembre :

« Le 28 du mois dernier, à minuit et quelques minutes, on a senti dans la ville, seulement, deux secousses de tremblement de terre, précédées et accompagnées d'un bruit comme celui qui précède ordinairement un violent orage. Les deux secousses ont duré chacune une seconde et demie. L'alarme s'est répandue immédiatement dans toute la ville, bien qu'il ne soit résulté aucun accident fâcheux de ce phénomène.

« Le trois du mois courant, un orage épouvantable a éclaté sur la ville de Besançon et les lieux environnans, la pluie a tombé par torrent et sans discontinuer jusqu'au 5 au soir. Les rivières sont sorties de leur lits et ont couvert au loin toutes les plaines. Le Doubs s'est élevé à 16 pieds au-dessus de son niveau ordinaire.

» Cet événement déplorable a causé des pertes énormes. Des moulins ont été emportés, beaucoup de bestiaux ont péri, et deux jeunes enfans (le frère et la sœur), qui, dans un péril imminent et commun, ont voulu se prêter un mutuel secours, ont malheureusement été entraînés par l'impétuosité du courant.

» Ce sinistre événement a plongé dans la stupeur tous les habitans des environs de Besançon. Des secours vont être distribués à ceux qui ont le plus souffert. »

— On lit dans le *Dauphinois* :

« *Minuit*. — Des rassemblemens précédés de drapeaux en deuil viennent de troubler la ville. *Vive la Pologne!* était le cri de ralliement. « On répétait de toutes parts : *Mort à Périer! mort à Sébastiani! à la lanterne les tyrans de toutes les nations!* »

« Le calme est rétabli; l'espace nous manque, à demain les détails. »

— Des lettres de Francfort, reçues hier à Paris, portent que le bruit courait que Paskéwitsch est mort à la suite de la contusion qu'il avait reçue à la poitrine. On sait, d'après les bulletins russes, qu'il avait dû, le second jour de l'attaque, remettre le commandement au général Toll, et l'on a annoncé qu'il n'avait pu faire son entrée [à cheval] à Varsovie.

— La pétition suivante vient d'être adressée à la chambre des députés :

Paris, 21 septembre 1831.

Messieurs les députés,

A la nouvelle des revers de l'héroïque Pologne, une profonde douleur a pénétré tous les cœurs français.

Elle s'est manifestée dans Paris par une agitation funeste.

Habitans et électeurs du 4^e arrondissement, nous sommes vivement affligés; gardes nationaux, nous restons dévoués à l'ordre comme à la liberté; mais nous croyons de notre devoir de dire hautement que le système politique suivi par le ministère actuel nous paraît contraire à l'honneur et aux vrais intérêts de la nation.

C'est aux députés de la France qu'il appartient de juger du remède à appliquer à la gravité des circonstances qui nous pressent, et de faire parvenir la vérité jusqu'au trône.

Nous vous prions donc, Messieurs les députés, d'appuyer toute mesure qui aurait pour but de faire prendre au peuple français une attitude plus généreuse et plus ferme, et au gouvernement une marche plus digne de la nation qu'il représente.

Veillez recevoir, Messieurs les députés, l'expression de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être

Vos respectueux concitoyens. (Suivent 146 signatures.)

La pétition est déposée chez M. Vallée, rue de l'Arbre-Sec, n^o 3, et chez M. Launet, négociant, rue des Bons-Enfans, n^o 26, où les habitans du 4^e arrondissement qui partagent les sentimens qu'elle exprime peuvent la signer.

— Le brusque retour de M. le duc d'Orléans à Paris a surpris géné-

ralement, et les motifs n'en sont pas encore bien connus. La lettre suivante peut soulever en partie le voile qui couvre ce voyage; elle est adressée à M. le maire de la ville de Laon, que le prince royal a traversée dimanche soir, et où des cris terribles (au dire de l'*Observateur de l'Aisne*) de *mort aux Russes! vengeance aux Polonais! à bas les ministres!* se sont unis aux acclamations qu'excitait la présence de S. A. R. :

« Monsieur le maire,

« Je vous prie de faire connaître à vos administrés que S. A. R. Mgr le duc d'Orléans m'a chargé d'être près d'eux l'interprète du regret qu'il a éprouvé de ne pouvoir s'arrêter à Laon; le *vis intérêt* qu'il portait à la nation polonaise, et qu'il partageait avec tous les Français, était un des motifs qui l'engageaient à accélérer son arrivée à Paris; mais qu'à son retour à l'armée, qui serait très-prochain, il disposerait ses momens de manière à séjourner ici pour passer en revue la garde nationale, dont il avait remarqué le bon esprit et la belle tenue, et visiter tous les établissemens d'une ville destinée à être un des boulevards de la France.

Le préfet de l'Aisne: baron S^{te}-SUZANNE.

ANGLETERRE. — Londres, 22 septembre.

— Une réunion d'un grand nombre de membres distingués de la chambre des communes a eu lieu hier chez lord Ebrington, au sujet du bill de réforme parlementaire. Il était naturel qu'au moment où le bill venait d'être soumis à la chambre des lords, ces honorables membres se concertassent sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter dans le cas du rejet du bill. Des hommes prudents se mettent en garde, même contre des événemens invraisemblables. Si le bill était rejeté par la chambre des lords, la chambre des communes ne manquerait pas de déclarer que les ministres jouissaient de sa confiance et de celle du pays, et la réunion avait probablement pour but d'arrêter une résolution de ce genre. Toutefois l'accueil que le bill de réforme recevra à la chambre des lords indiquera la nature des mesures que le peuple et ses représentans devront adopter. (Times.)

Nouvelles de Pologne.

Cracovie, le 15 septembre.

Le *Courrier de Cracovie*, dans sa partie officielle, contient trois rapports qui ont été envoyés du camp du général Rozyzki, commandant des forces armées des vaivodies de Cracovie, Sandomir et Kalisch, près de Kunow. Ces rapports portent la date du 12 septembre et sont contresignés de Januszkiewicz, adjudant de ce général. En voici la substance.

« Notre avant-garde ayant, le 6, passé Wierzbiza, fit prisonnier près de Mordziejowice un poste composé de 13 chasseurs, un sous-officier, le lieutenant Zabiulina et deux Cosaques, et la nuit suivante encore deux postes formant une vedette.

« Le 8, on engagea une petite escarmouche près de Ciepiclow, avec les Cosaques qui perdirent 2 hommes et 9 faits prisonniers. Le même jour arriva de Varsovie un émissaire apportant un rapport sur les événemens qui s'y étaient passés. Le 9, la cavalerie volhynienne à Chodzka-Gorna tomba sur un escadron de dragons et lui fit 25 prisonniers, plus le capitaine Rybinin lui-même. Nous nous approchâmes du bourg de Janowicz, pour détruire le pont de Kasimierz; l'infanterie ennemie qui y était postée se réfugia dans les forts qui couvrent la tête du pont et nous ne pûmes que leur faire 4 hommes prisonniers. Il n'était pas vraisemblable que nous pussions effectuer l'anéantissement du pont: d'un côté un marais impénétrable; de l'autre, le feu nourri d'une batterie et les fortifications, étaient de grands obstacles qui interdisaient le passage du pont.

« Cependant cela n'aurait point ralenti l'ardeur de nos soldats, si l'approche de Rudiger, qu'on nous annonça imminente, ne nous eût obligés à rebrousser chemin. Le 10, au point du jour, notre corps se dirigea le long de la Vistule du côté de Lipsk. De Grosz-Chodzka jusqu'à Grahowicz au-dessus de Solezka Wolaa et de Lipsk, nous fûmes attaqués par Rudiger qui avait 12,000 hommes et plus de 20 canons. La canonnade dura sans interruption depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. Près de Lipsk, l'infanterie polonaise repoussa à la baïonnette une seconde attaque de plus de 10 escadrons de cavalerie ennemie. De notre côté nous avons perdu 200 hommes en tués, blessés et faits prisonniers; du nombre de ces derniers se trouve Kniatkowski, colonel de la légion d'infanterie lithuanienne-volhynienne. La perte de l'ennemi est très-considérable.

« Hier nous sommes arrivés à Kunow, et aujourd'hui matin le capitaine d'artillerie à pied Nieszokoc est venu apporter de Modlin la nouvelle que le 6 les forces ennemies réunies avaient commencé à 8 heures du matin à attaquer Varsovie. Deux bataillons du 13^e et un bataillon du 8^e régiment, commandés par le général Sowinski, se défendirent du côté de la barrière de Wola, où l'attaque de l'ennemi était la plus vive. Les premières fortifications étaient emportées et l'ennemi paraissait déjà sur le rempart lorsque le général Rybiniski s'approcha avec une brigade et développa sur le terrain plus de 10,000 hommes. Le jour suivant, le 7, le feld-maréchal Paskéwitsch somma la ville de se rendre, déclarant qu'il l'attaquerait avec 250 canons et la bombarderait.

« Cette sommation n'ayant pas eu de suite, les troupes russes, vers une heure après midi, assaillirent tous les points au milieu des barrières de Jérusalem et de Maskotow d'un côté, et celle de Wola et le laboratoire sur le rempart, de l'autre. Cependant le 26^e d'infanterie leur faisait partout de la résistance, jusqu'à ce qu'enfin l'attaque vint à cesser, vers onze heures de la nuit. Le lendemain l'armée évacua la ville, de crainte que l'incendie du faubourg, en se propageant, n'at-

teignit les murs de Varsovie ; il s'ensuivit une suspension d'armes provisoire, et l'ennemi cessa toute manœuvre ultérieure. Les Russes perdirent plus de 12,000 hommes ; les généraux Geismar, Gortschakoff, Ulasoff, et presque tous les commandans furent blessés ; le feld-maréchal lui-même reçut une forte contusion. Le gouvernement, la diète et toutes les autorités, avec canons, munitions et moyens de défense de toute espèce, se rendirent à Modlin, d'où l'on a envoyé ici de la part du généralissime Malachowski, en date du 9 septembre, la proclamation suivante :

« J'ai l'honneur, M. le général, de vous mander qu'en suite d'une suspension d'armes conclue lors de l'évacuation de Varsovie, les hostilités cessent jusqu'à nouvel ordre. Les instructions nécessaires seront donc données, M. le général, afin qu'on se règle en conséquence, ce qui néanmoins ne dispense en aucune manière des règles ordinaires de la vigilance militaire. Je vous avertis aussi, M. le général, que le général Krukowiezki a déposé les fonctions de président du gouvernement national, et que maintenant il ne remplit plus aucune charge dans le pays. Pour ce qui concerne les autres détails, il faudra, M. le général, vous conformer aux dispositions qui vous seront communiquées par le capitaine Nieszokoc.

« L'ennemi qui, est affaibli par les pertes considérables qu'il a essuyées devant les murs de la capitale, se voit forcé, s'il veut s'y maintenir, d'y laisser la moitié de son armée, et se trouve ainsi dans une position étrange. Aussi long-temps que le gouvernement national n'est point en communication avec les waïvodies de Kalisch, de Cracovie et de Sandomir, les présidens de ces waïvodies, les députés et les mandataires du gouvernement présents, formeront provisoirement dans notre quartier-général les autorités supérieures.

Le général Romarino, qui est sorti de Praga le 22, poursuivait le corps de Golowin et Rosen, qu'il a battu pour la seconde fois près de Lukow et de Miendzyrzecz ; il en poursuivait, le 30, les débris sur Biala, vers Brzese-Litewski.

Le commandant Szaniezki, qui avait été détaché pour le pays de Lublin, du corps de Romarino, vint au-dessus de Krasnostaw sur le Wroyesz, défit deux escadrons de cavalerie ennemie, prit le lieutenant-colonel Dokutowski, le major Serakow, sous-chef de l'état-major de Kaissaroff, Mencinski, capitaine d'état-major de l'artillerie à cheval du corps de Rudiger, et un officier d'infanterie ; attaqué ensuite par une force supérieure, il arriva heureusement et sans perte sur la Vistule, et il est parvenu aujourd'hui à Sandomir avec son détachement.

D'un autre côté, un escadron du régiment de Kalisch ayant été détaché, attaqua près de Pétrikań, un escadron de hussards commandé par le général Tyszyn, le mit en déroute et fit prisonnier ce général.

La même feuille contient aussi dans un supplément extraordinaire une proclamation du général Rosyzki datée du 12 septembre ; il y récapitule, dans le commencement, mais avec beaucoup plus d'emphasis, à peu près tous les détails qui ont été publiés dans les rapports précédens, sur la capitulation de Varsovie, et engage les Polonais à ne pas considérer l'armistice comme un temps de repos, disant qu'il doivent bien plutôt le mettre à profit pour redoubler leurs efforts afin de conquérir l'affranchissement du pays. « La patrie des Polonais ne consiste point, dit-il, dans les murs de Varsovie ; les rives de la Vistule, du Niemen, du Dnieper, du Bug et de la Duna, furent jadis les témoins de l'héroïsme de la nation polonaise, et elle doit se rappeler qu'elle a fait le serment de défendre jusqu'à la dernière goutte de sang, le dernier pouce du terrain de la patrie. »

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 septembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à une heure et quart.

M. Liedts fait l'appel nominal.

M. Lebègue donne lecture du procès-verbal ; il est adopté.

M. Liedts donne lecture de quelques pétitions qui sont renvoyées à la commission, et d'une lettre du ministre de l'intérieur qui invite la chambre à assister demain au service funèbre en l'honneur des hommes morts dans les journées de la révolution.

La chambre décide qu'elle s'y rendra en corps.

M. Séron, rapporteur, fait un rapport sur les pétitions suivantes :

Un sieur Bourgeois, commandant de la maison de détention à Vitorde, se plaint d'avoir été privé de cette place par suite de la révolution. Renvoi au ministre de l'intérieur.

M. Rolland, de Liège, demande que tous les miliciens de 1822 à 1826 non mariés soient rappelés sous les drapeaux. Dépôt au bureau des renseignemens.

M. Vanderlinden, colonel de la légion du canton de Hall, fait les observations sur la loi qui rappelle les miliciens de 1826. Ordre du jour.

Vingt propriétaires de Gand se plaignent de ce que leurs locataires ne les paient pas (ou rit). Ils demandent la révision de la loi sur le déguerpissement. Dépôt au bureau des renseignemens.

Le sieur Ch. Dupont propose de diminuer la solde militaire d'un cinquième. Renvoi au ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre. J'aurai l'honneur d'informer la chambre que par arrêté du 6 septembre, la solde est diminuée pour tous les officiers promus à des grades supérieurs au grade de lieutenant.

M. Corbisier fait un rapport sur deux pétitions adressées à la

chambre, l'une signée par 25 officiers du 12^e régiment de ligne, l'autre par 19 officiers du 3^e régiment de chasseurs à pied. Les pétitionnaires se plaignent d'avoir été arbitrairement démissionnés par M. le ministre de la guerre. Ils protestent contre sa décision en rappelant les services qu'ils ont rendus dans les journées de septembre et depuis, services qui leur avaient valu, disent-ils, d'avoir été confirmés dans leurs grades par un arrêté de M. le régent. Parmi les pétitionnaires, les uns sont admis à faire valoir à leurs droits une indemnité pécuniaire, les autres ont été mis en disponibilité avec une demi-solde, inférieure à celle à laquelle leur grade leur donnait droit. Tous demandent de jouir du bénéfice de la loi du 22 septembre, et de ne pouvoir être renvoyés que conformément aux dispositions de cette loi.

La commission a pensé que la demande des pétitionnaires était digne d'occuper l'attention de la chambre. Elle pense qu'une espèce d'enquête est nécessaire pour éclaircir les faits ; en conséquence, elle a l'honneur de proposer le renvoi à monsieur le ministre de la guerre, en l'invitant à donner des éclaircissemens sur la démission des pétitionnaires.

M. le ministre de la guerre défend la mesure qu'il a prise en démissionnant les officiers pétitionnaires.

Après une discussion très-animée à laquelle ont pris part MM. A. Gendebien, A. Rodenbach, de Robaulx, H. de Brouckere, Nothomb, Blargnies, de Theux et Lebeau, la séance est levée au milieu de la plus vive agitation, à cinq heures et demie, sans avoir pris décision, et la discussion est remise à un autre jour.

A la séance de la chambre des députés du 26, MM. Besmanet de Biesme et d'Elhougne ont prêté serment.

COMMERCE.

Cargaisons des navires entrés au port d'Anvers, le 23 septembre.

Café, 4081 balles 663 sacs 1 bique ; cuirs secs, 1678 ; coton, 102 b. ; riz, 79 bariq. ; poivre, 51 b. mais, 4 bariq., canelle, 2 balles ; perlasse, 26 futailles ; piment, 37 sacs ; cacao, 160 balles, caisse de fer-blanc, 91 ; indigo, 6 caisses, sacs sulpêtre 2, colle de poisson, 6 barriq. ; marchandises 1 caisses.

BOURSE D'ANVERS, du 24 septembre.

Emprunt de 12 millions	67 1/4 à 67 1/2 P	Rente perp. Esp. à Paris.	47 1/2 P
Rentes remboursables	84 et P	" " " à Amst.	42 1/8 à 1/4 A
Autriche métalliques	81 1/2 P	Anglo-Danois 3 p. 0/0	61 1/2 P
Lots de 250 fl.	361 et A	Sicile emp. de 1821.	75 1/2 P
" 100 fl.	197	" " 1824.	78 1/2 P
Guebhard	63 1/2 P	Certif. Falconnet	65 P

Bourse de Paris du 24 sep. — Rentes 5 p. 0/0 au compt., jous. du 22 mars 1830, 88 f. 80 — Rentes 3 p. 0/0, jouissance du 22 juin 1830 ; 59 fr. 95 c. — Act. de la banque, 1155 fr. 00 c. — Certif., Falconnet, 70 fr. 25 c. — Cortès d'Espagne, 10 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 64 fr. 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 48 fr. 1/4. — Emprunt d'Haïti, 200 fr. 00 c. — Emprunt de France, 1831, 88 fr. 60 c.

Fonds publics de Londres, du 21 septembre. — Cons., 81 7/8.

Cours de Vienne, du 15 sept. — Mét., 77 1/2 ; act. de la banque, 940.

ANNONCES.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

1270. Belle futaie à vendre.

Mardi, 11 octobre 1831, à onze heures, la Société de Vedrin fera vendre, par le ministère du notaire Anciaux, quantité de marchés de très-belle futaie composée en presque totalité de chênes, située dans ses bois de Macquelette, près de Gelbressée à une demi-lieue de la Meuse et de la route de Louvain.

La vente aura lieu au pied des arbres, à crédit, sous caution.

1271. A vendre ou à louer présentement une belle maison avec brasserie garnie de 300 tonnes environ, ainsi que tous les ustensiles nécessaires, située rue des Brasseurs, N° 529.

S'adresser, pour le prix et conditions, à M^r A. Bouvier-Gerardy, propriétaire, rue de Bruxelles, N° 46, à Namur.

1272. Jeudi, 6 octobre 1831, à onze heures précises du matin, chez François Duchêne, cabaretier à Aishe-en-Réfail, canton de Dhuy, arrondissement et province de Namur, le bureau de bienfaisance dudit Aishe-en-Réfail procédera à la remise en location des terres et prés des pauvres de cette commune.

1273. Le sieur Rouhette, facteur de pianos à Bruxelles, arrivera sous peu à Namur avec un accordeur ; il entreprendra toutes réparations aux pianos, et se rendra chez les personnes qui désireront l'employer. On peut prendre des renseignemens et donner des adresses au bureau des postes à Namur.

1251. Quartier garni composé de trois places ou six, avec écurie et remise, à louer. On louera l'un et l'autre séparément, suivant le désir des amateurs. S'adresser rue des Carmes, N° 839.

1202. AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1260. Auberge à reprendre à des conditions avantageuses.

S'adresser aux frères Richard, rue de Fer.

1262. Un professeur pouvant donner toutes les preuves désirables sur sa capacité et ses bonnes mœurs, désire être chargé d'une éducation particulière.

S'adresser au bureau du journal.